

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00% TTC non acquis au fonds
Frais de sortie	0,00% TTC non acquis au fonds
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants (en % de l'actif net)	1,61%TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	3,43%TTC

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, accessible sur le site www.la-financiere-responsable.fr ou contacter La Financière Responsable au 01.75.77.75.00.

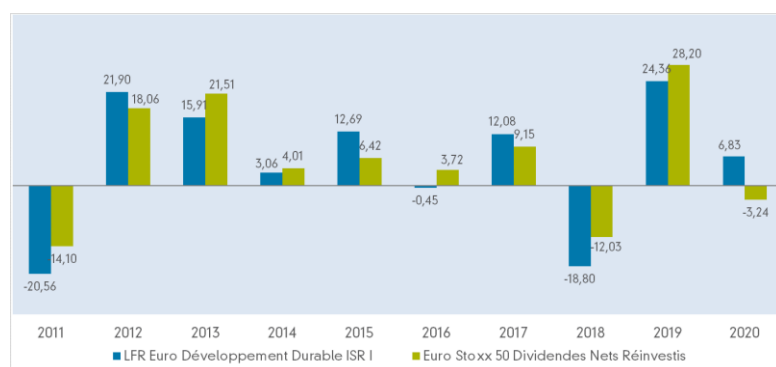
Les frais d'entrée et de sortie présentés sont les frais maximums applicables pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, des frais inférieurs peuvent être appliqués. Vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas - les commissions de surperformance ; - les frais d'intermédiation (exceptés dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective).

La commission de surperformance correspond, lorsque la performance du fonds nette de frais est positive, à 25%TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis. Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice de l'OPCVM.



Performances passées (en%)



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 11/12/2007.

Date de création de la part : 11/12/2007.

Devise : Euro

Changements importants intervenus : à compter du 21 décembre 2020, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, la stratégie d'investissement a été modifiée permettant l'investissement maximal de 25% dans des pays de l'OCDE (hors de l'UE).



Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Le prospectus complet, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, des informations sur les autres catégories de parts de cet OPCVM, ainsi que toute autre information sont adressés gratuitement sur simple demande écrite à : La Financière Responsable - 52 rue de Ponthieu - 75008 Paris - 01.75.77.75.00 ; ou à l'adresse électronique : lfr@lfram.fr

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il vous est conseillé de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller.

La valeur liquidative (VL) est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : www.la-financiere-responsable.fr.

Les demandes de souscriptions et de rachats de parts sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL) sous réserve d'être reçues avant 11h00 par le dépositaire BNP Paribas Securities Services. Elles sont exécutées le premier jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

La responsabilité de La Financière Responsable ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Des détails sur cette politique de rémunération figurent sur le site internet de la société www.la-financiere-responsable.fr. Le texte complet de la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société.

Cet OPCVM, relevant de la directive Européenne 2009/65/CE, est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La Financière Responsable est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2021.